

Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 25 novembre 2025

Nombre de Membres dont
le conseil doit être composé : **23**
Nombre de Conseillers en exercice : **23**
Nombre de Conseillers présents : **12 (+ 7 procurations)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 novembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL à la mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 6 novembre 2025.

ORDRE DU JOUR

1. **FINANCES** – Mise à jour de l'affectation du résultat.
2. **FINANCES** - Budget supplémentaire 2025

Présents :

René SCHAAL	Isabelle REHM	Sabine SALOMON	Patricia LECAILLIER
Arnaud ANTONI	Vincent KLEINMANN	Claude MULLER	Géraldine SUPPER
Jean-Charles BUFFENOIR	François FISCHER	Christine CATALLI	Dominique RENARD

Absents excusés :

François CULMONE	>>> donne procuration à >>>	Vincent KLEINMANN
Carmen KLOSS	>>> donne procuration à >>>	Arnaud ANTONI
Jean-Claude SOULE	>>> donne procuration à >>>	Isabelle REHM
Daniel ZIARKOWSKI	>>> donne procuration à >>>	Claude MULLER
Catherine LUTHRINGER	>>> donne procuration à >>>	Patricia LECAILLIER
Armando CUTONE	>>> donne procuration à >>>	Géraldine SUPPER
Catherine WAHL	>>> donne procuration à >>>	François FISCHER

Absents :

Catherine OTT	Patricia GRUBER	Romaric JONCKHEERE	Laïla BAHY
---------------	-----------------	--------------------	------------

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Charles BUFFENOIR ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'elle/il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le Directeur Général des Services Alexandre LANGE, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération

1. FINANCES – Mise à jour de l'affectation du résultat.

Cette délibération a pour objectif la mise jour de l'affectation du résultat et d'autoriser le maire d'affecter les résultats de l'exercice 2024.

L'approbation de la présente délibération a pour conséquence d'abroger la délibération de référence D-202504 du conseil municipal de Lipsheim du 18 mars 2025.

Après avoir fait approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal de la commune de Lipsheim et après avoir pris acte de l'excédent global de clôture, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat.

Il y a lieu d'affecter le reste du crédit disponible dans le budget supplémentaire 2024

L'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement
- Soit au financement de la section de fonctionnement

Le conseil municipal

Vu l'avis du conseil municipal réuni en commission plénière,
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal vient d'arrêter l'exercice comptable 2024, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Fonctionnement	Prévisions	Réalisations	Résultat
Dépenses		1 348 735,07	
Recettes		2 096 956,75	

Résultat de fonctionnement de l'exercice	748 221,68
Excédent antérieur	1 711 748,47
Résultat de fonctionnement de clôture	2 459 970,15

Investissement	Prévisions	Réalisations	Résultat
Dépenses		1 546 695,85	
Recettes		1 465 111,65	
Recettes 1068		0.00	

Résultat d'investissement de l'exercice	-81 584,20
Excédent / Déficit antérieur compte 001	-627 139,31
Résultat d'investissement de clôture	-708 723,51

Excédent global de clôture 2024	1 751 246,64
--	---------------------

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Besoin net de la section d'investissement = D001 => **-708 723,51€**

Affectation du solde de résultat de la section de fonctionnement en section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),

Soit **1 459 970.15€** (2 459 970,15€ - 1 000 000€)

Affectation en recette compte 1068 une somme de **1 000 000€**

Par

19	voix pour
0	voix contre
0	abstention(s)

2. FINANCES – Budget supplémentaire 2025

Cette délibération a pour objectif d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2025.

L'approbation de la présente délibération a pour conséquence d'abroger la délibération de référence D-202529 du conseil municipal de Lipsheim du 21 octobre 2025.

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 mars 2025 approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2024,

Vu l'ensemble des délibérations portant virement des crédits et ouverture de compte depuis le vote du budget primitif,

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget supplémentaire et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de la fin d'exercice.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	1 603 470,15 €	Voir document annexe, transmis à la Préfecture
	Recettes	1 603 470,15 €	
Investissement	Dépenses	2 530 070,15 €	
	Recettes	2 530 070,15 €	

Par

19	voix pour
0	voix contre
0	abstention(s)